

Liège, le 19 juin 2012

2012/CP57

Zones d'activité économique : il y a urgence !

Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) estime que la mise à disposition d'espaces suffisants pour le redéploiement économique wallon est une urgence. Elle est d'autant plus indispensable que, en vertu du dernier accord institutionnel, la Wallonie doit faire face à l'horizon 2022, à une décroissance des transferts financiers dont elle bénéficie. Dans un avis d'initiative adopté ce 18 juin, le Conseil plaide pour une réelle concertation entre les différents opérateurs concernés ainsi que pour la mise en place d'un tableau de bord.

La Wallonie a plus que jamais besoin de mettre tous les moyens en œuvre pour assurer son développement économique. Les terrains à vocation économique adaptés aux besoins des entreprises constituent un levier essentiel pour le redéploiement économique régional. Pourtant, il existe actuellement un réel déficit en matière de disponibilités de terrains. Face à ce constat, le CESW a décidé d'interpeller une nouvelle fois le Gouvernement à ce sujet.

En effet, le Conseil s'est déjà prononcé à deux reprises sur cette question cruciale. Dans le premier avis (A.933 du 30 juin 2008), il avançait 8 axes pour assurer une adéquation entre offre et demande des entreprises en matière de ZAE. Dans un second avis (A.1007 du 28 juin 2010), le CESW interpellait à nouveau le Gouvernement wallon sur l'urgence à résoudre cette problématique et ciblait plus spécifiquement trois points pour garantir la disponibilité de ZAE au service du redéploiement régional.

A ce jour, le CESW constate que la grande majorité de ces recommandations demeurent sans suite.

Au terme des travaux menés au sein du CESW ces derniers mois, le CESW émet un **avis d'initiative, par lequel il souhaite faire part au Gouvernement sa vive inquiétude sur la question des ZAE.**

La démarche du CESW sur cette problématique se veut résolument constructive et a pour ambition d'inviter le Gouvernement wallon à prendre les dispositions qui s'imposent afin d'assurer une disponibilité de terrains suffisante à la Wallonie.

Toutefois, vu l'urgence de certaines actions devant être mises en œuvre et sans minimiser l'importance des autres mesures, le CESW pointe dans cet avis ses recommandations à court terme et renvoie, pour les recommandations à moyen terme, à ses avis précédents mais aussi aux travaux qu'il continuera d'y consacrer.

1. Concertation

Le Conseil plaide fortement en faveur **d'une concertation à brève échéance des différents opérateurs concernés par la problématique des ZAE** (cabinets ministériels, Administration, Wallonie Développement asbl, communes,...) en vue d'améliorer leur coordination et d'établir un calendrier serré de lancement ou d'accélération des procédures décidées et ce, afin de progresser plus rapidement et de façon plus efficace vers l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement en matière d'infrastructures d'accueil des activités économiques.

2. Tableau de bord

Par ailleurs, le Conseil estime essentiel de pouvoir disposer rapidement **d'un tableau de bord de référence relatif aux projets d'infrastructures foncières à vocation économique (ZAE, micro-zones,...) ou de requalification d'espaces dédiés à l'activité économique (SAR, SRPE,...)**. Cet outil, mis à jour en temps réel et accessible à tous les opérateurs, reprendrait, à l'échelle des intercommunales de développement économique, différentes données telles que les disponibilités foncières, les décisions gouvernementales prises et les échéances des procédures planologiques et des travaux d'équipement ou d'accessibilité.

Pour le CESW, cette concertation et ce tableau de bord sont des éléments indispensables à court terme au volet territorial du processus de redressement de la Wallonie.

**L'avis A.1076 relatif aux zones d'activité économique
peut être téléchargé sur le site www.cesw.be.**

Lieu de dialogue et de concertation, le Conseil économique et social de la Région wallonne est l'organisme paritaire régional qui réunit les représentants des organisations syndicales et patronales. Il rend des avis aux décideurs politiques sur toutes les matières qui concernent la Wallonie (économie, social, environnement).

Contact presse :

Nathalie BLANCHART – Responsable Communication CESW – 0475/36.22.32. –
nathalie.blanchart@cesw.be